

ECHO DE LA DORDOGNE

Mardi 7 avril 2015

SARLAT

Nicolas Imbert de la Société ATV comme Aéraulique, Test et Ventilation réalise des tests d'étanchéité à l'air des bâtiments et des tests des déperditions en rénovation.

Bâtiment économie d'énergie, un métier récent et d'avenir

Cette étude thermique est devenue obligatoire depuis l'entrée en vigueur de la RT 2012 pour les deux bâtiments à usage d'habitation dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} janvier 2013. Les tests effectués qui doivent être établis par un professionnel agréé permettent de mesurer l'infiltration d'air, c'est-à-dire la quantité d'air rentrant dans le bâtiment en dehors des systèmes de ventilation et de situer les éventuelles fuites d'air pour ensuite pouvoir les colmater. Cette réglementation thermique 2012 fait suite au Grenelle de l'environnement dont l'objectif entre autres était de faire réduire durablement les dépenses énergétiques.

UN TEST PROBANT SUR UNE MAISON NEUVE

Vendredi 27 mars au lieu-dit Les Vaches à Temniac, en présence d'Alex Roche propriétaire de trois maisons en construction destinées à la location, du plâtrier M. Rapatel et de l'électricien de la société Carsac Elec, M. Landormi, Nicolas Imbert qui a la qualification Qualibat 8711 a procédé à ce test



Test obligatoire pour réduire sa facture énergétique

grâce à un équipement que l'on appelle porte soufflante qu'il a placé sur une entrée de la maison. Cet appareil est équipé d'un ventilateur et d'une toile de nylon permettant d'étancher la porte en ne laissant passer l'air qu'au travers du ventilateur. Ce dernier va créer une dépression et un logiciel analyse les données, pointe les entrées

d'air parasites et calcule si la maison est conforme aux règles thermiques. En l'occurrence le résultat obtenu $0,18 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$ est inférieur à la norme qui est de 0,6. « Ces tests d'infiltrométrie » précise Nicolas Imbert « peuvent être faits également sur des maisons en rénovation l'objectif étant d'avoir une facture énergétique plus

basse ». Bien sûr cela a un coût pour le client entre 400 à 600 € le test (la porte soufflante vaut à elle seule 15 000 €), la construction aussi va être plus chère, de l'ordre de 15 % mais au final le gain est largement supérieur à l'investissement du départ. Nicolas Imbert est le seul agréé comme opérateur de mesure sur Sarlat (il en existe six sur la Dordogne) mais la particularité pour ce jeune entrepreneur reconverti dans ce métier c'est que sa société est domiciliée à la Maison de l'emploi. D'ailleurs lors du test réalisé Céline Escalier et François Vidilles de la MDEPN ont expliqué que depuis un an « la Maison de l'emploi proposait aux créateurs d'entreprises et aux salariés un espace de travail partagé avec bureau, salle de réunion avec vidéoprojecteur, une salle de visioconférence, internet... soit place Marc Busson, soit à la plateforme de formation ». Ils peuvent également comme c'est le cas pour ATV faire domicilier leur entreprise à ces adresses. Informations ou demandes concernant ATV : www.atv-infiltrometrie.fr

P. PAUTIER